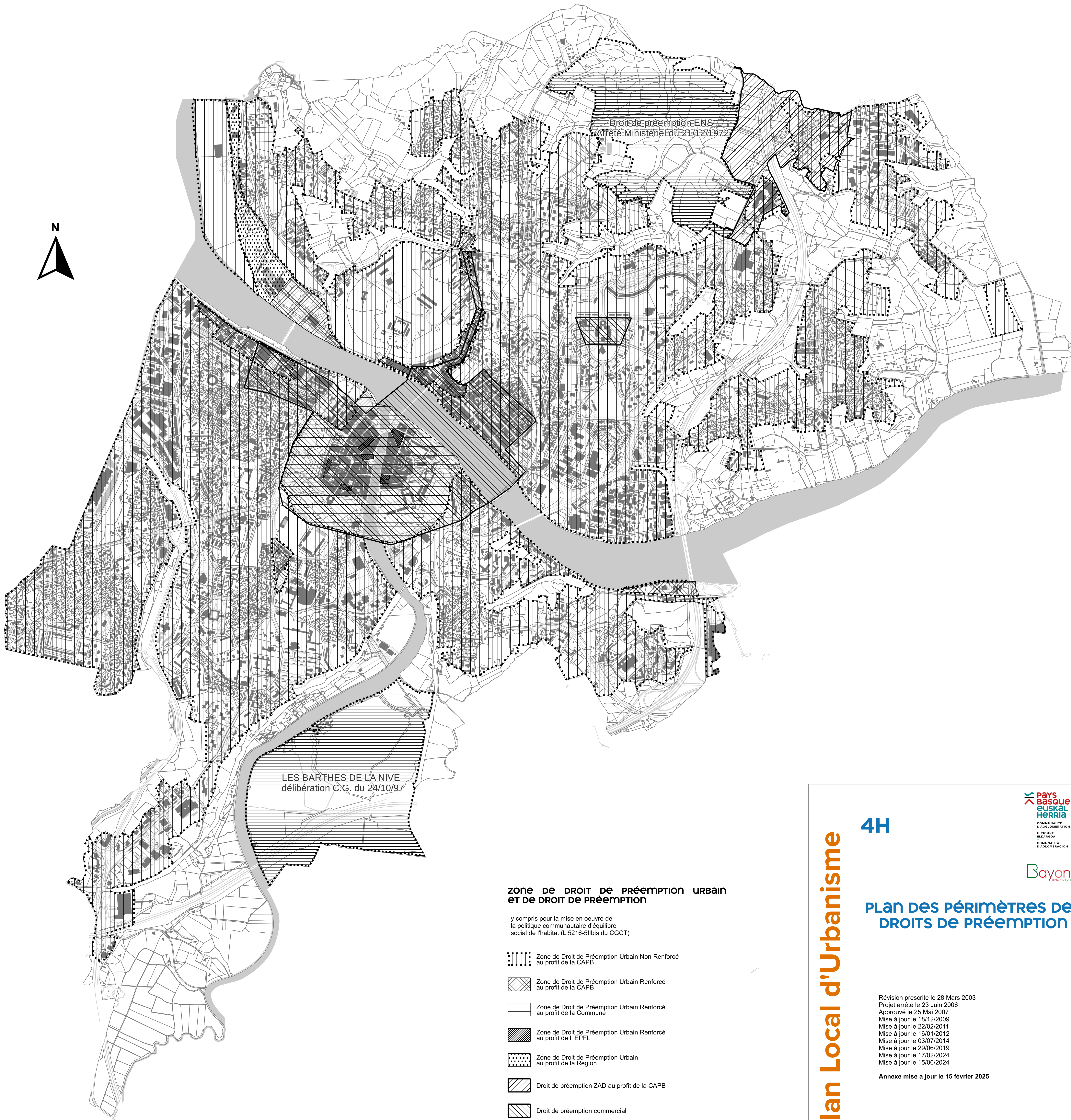




ZONE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET DE DROIT DE PRÉEMPTION

y compris pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat (L 5216-51bis du CGCT)

- Zone de Droit de Préemption Urbain Non Renforcé au profit de la CAPB
- Zone de Droit de Préemption Urbain Renforcé au profit de la CAPB
- Zone de Droit de Préemption Urbain Renforcé au profit de la Commune
- Zone de Droit de Préemption Urbain Renforcé au profit de l'EPFL
- Zone de Droit de Préemption Urbain au profit de la Région
- Droit de préemption ZAD au profit de la CAPB
- Droit de préemption commercial
- Zone de Droit de Préemption au titre des périmètres sensibles au profit du Département

Plan des PÉRIMÈTRES DES DROITS DE PRÉEMPTION

Révision prescrite le 28 Mars 2003
Projet arrêté le 23 Juin 2006
Approuvé le 25 Mai 2007
Mise à jour le 18/12/2009
Mise à jour le 22/02/2011
Mise à jour le 16/01/2012
Mise à jour le 03/07/2014
Mise à jour le 29/06/2019
Mise à jour le 17/02/2024
Mise à jour le 15/06/2024

Annexe mise à jour le 15 février 2025

Echelle : 1/10 000 (830 x860 mm)